

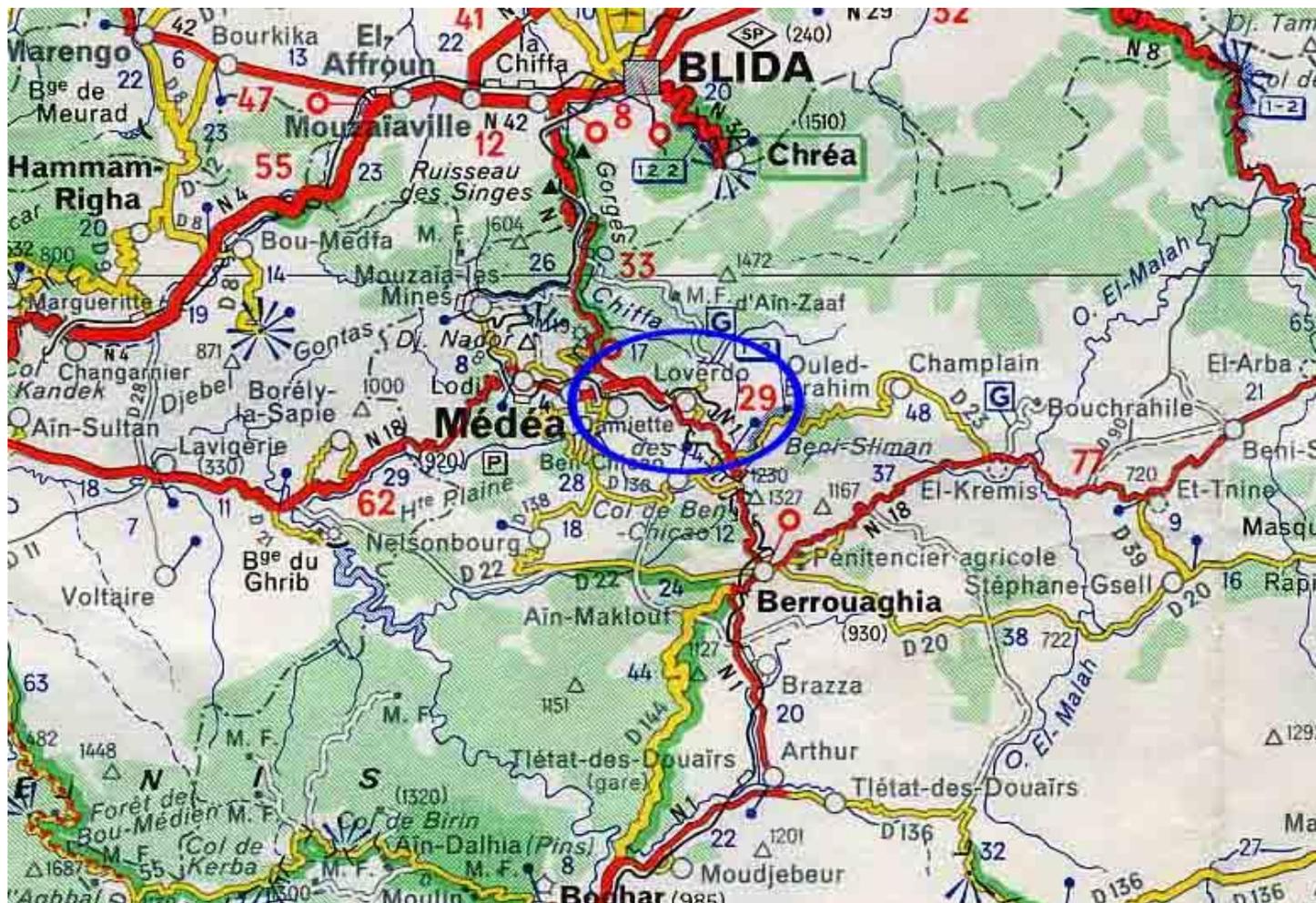
« **NON** au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ Le village de BRAZZA devenu ZOUBIRIA à l'indépendance

BRAZZA est une commune qui se situe à 30 km au sud de MEDEA et qui est également distante de la ville de BERROUAGHIA de moins de 10 km.

Cette localité est située dans l'axe Alger-Djelfa sur la RN 1 à 130 Km de la capitale. Le mont MONGORNO culmine à 2840 m sur les hauteurs de la commune.



L'origine du nom est des plus faciles à expliquer. C'est un hommage rendu quelques mois après sa mort à Pietro Paolo SAVORGNAN de BRAZZA que nos dictionnaires qualifient de grand explorateur et de colonisateur pacifique. Son nom est rattaché au CONGO (*ndlr* : Voir sa biographie au chapitre 2).

Son nom est étroitement associé à l'Algérie où il débarqua en 1870 pour une mission en Kabylie en tant qu'Aspirant. Il fut d'ailleurs surpris par la révolte de MOKRANI et les violences qui en découlèrent. Après sa "mise en disponibilité" en 1898, à 46 ans, il s'établit à ALGER. C'est là, au cimetière du Boulevard BRU qu'il fut inhumé, ainsi que plus tard sa femme et ses quatre enfants, dans un tombeau monumental surmonté d'un buste de bronze.

Mais son histoire africaine ne s'arrête pas là, car en 2005, pour le centième anniversaire de sa mort, le chef du CONGO, Denis SASSOU-NGUESSO, jusqu'alors marxiste et anticolonialiste virulent, annonça son intention de faire bâtir à BRAZZAVILLE un mémorial monumental où seraient accueillies solennellement les six dépouilles de DE BRAZZA, de son épouse et de leurs enfants. Cela fut réalisé le 3 octobre 2006.

Les six cercueils avaient quitté ALGER à bord d'un avion d'Air Algérie pour l'aéroport de MAYA-MAYA (BRAZZAVILLE). Le mausolée luxueux se trouve près de la mairie de la capitale congolaise. SASSOU-NGUESSOU avait assuré à ses concitoyens : « *Ce retour est l'occasion d'une rencontre pathétique entre le devoir de mémoire et l'hommage d'un peuple à un homme exceptionnel, un grand humaniste, dont le rôle et le caractère marquent à jamais notre histoire* »

Le village de BRAZZA, dans le département d'Alger d'alors, est une pure création française. Son inauguration eût lieu en 1905 (ou 1906) en présence de Madame de BRAZZA née PINETON de CHAMBRUN.

Mais avant cela un petit retour en arrière pour en expliquer les modalités spécifiques de colonisation :

Le site, ci-dessous, lui a consacré une étude approfondie qui est ici reprise.

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm (Auteur Georges BOUCHET)

Les Villages de Colonisation :

Il a été créé dans tout le TITTERI, vingt quatre villages entre 1848 et 1924 :

- Trois sur les hautes plaines,
- Vingt et un dans l'Atlas Tellien, plutôt au Nord qu'au Sud.

Sur ces 21 villages telliens :

- 7 sont proches de MEDEA,
- 5 sont dans la plaine des ARIBS,
- 3 sont alignés sur la RN 1 dans la vallée de l'oued AKOUM (BRAZZA, ARTHUR et MOUDJEBOUR)
- 6 sont plus isolés, à l'écart des axes majeurs des RN 1 et RN 8

Sous la 3^{ème} république avant 1914 :

Ce fut la période la plus favorable à la création des villages de Colonisation : Une quinzaine pour le seul TITTERI et plus de 300 pour toute l'Algérie. Cette brutale accélération succéda au net ralentissement impérial de 1851 à 1864 ; puis à un arrêt volontaire à partir de 1864.

Pourquoi un tel changement ?

D'abord la mise à l'écart progressive des officiers des bureaux arabes qui avaient le souci de protéger les indigènes contre d'éventuels abus et spoliations. Ils ont été remplacés par des administrateurs civils de commune mixte dans toutes les régions telliennes, les seules vraiment propices à l'installation d'agriculteurs européens. La formule des communes mixtes avait été imaginée en 1868, mais réservée aux territoires sous administration militaire. C'est l'arrêté du 24 novembre 1871 qui rendit son extension possible aux territoires civils, avec pour chef-lieu, toujours, un village européen, par exemple dans le TITTERI, BERROUAGHIA.

Ensuite la nomination des gouverneurs généraux désireux d'implanter des colons français sur l'ensemble du territoire. Trois gouverneurs généraux ont mis la colonisation rurale au premier rang de leurs préoccupations :

- Le vice-amiral comte Louis de GUEYDON (1871 -1873),
- Le général de division Antoine CHANZY (1873 - 1879),
- Le conseiller d'Etat Louis TIRMAN (1881 – 1891)

Pour trouver les terres indispensables à la création de villages trois méthodes furent utilisées :

- Le séquestre de terres prise aux tribus insurgées en 1871 (Le TITTERI fut très peu ou pas du tout concerné par ces séquestres),
- L'achat de gré à gré (La meilleure ; mais pas facile de trouver des vendeurs),
- L'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et enfin pour la colonisation privée, c'est-à-dire pour les achats de terre par des particuliers, la nouvelle Loi WARNIER du 26 mars 1873 institua une nouvelle législation sur les licitations (ventes aux enchères d'un bien indivis comme celui de la plupart des tribus) très favorable aux acheteurs et spéculateurs, européens ou pas, cultivateurs ou pas. Cette Loi entraîna de tels abus que son emploi fut freiné dès 1887 et qu'elle fut volontairement oubliée en 1891. Et en février 1897 une nouvelle loi empêcha qu'un seul copropriétaire puisse obtenir une licitation.

NB : Le lecteur désireux d'en savoir plus doit s'intéresser à la loi WARNIER, au droit de « Chefâa » et à sa réforme par la loi du 16 février 1897, ainsi qu'aux articles 815 et 827 du code civil français. Entre 1873 et 1897 il suffisait de soudoyer un fellah copropriétaire pour qu'il demande à un juge complaisant d'autoriser ou d'ordonner une vente par licitation. De telles ventes se firent au profit d'acheteurs européens et musulmans. Un site Internet algérien précisait en 2006 : 55 % aux colons et 45 % à de riches familles musulmanes.

Les conditions d'attribution des concessions ont fait l'objet de trois décrets entre 1871 et 1904 ; les modifications allant dans le sens du durcissement :

Décret du 10 octobre sous le G.G. GUEYDON :

- Il faut être français, mais pas forcément "immigrant", c'est-à-dire métropolitain. Les colons et les fils de colons peuvent solliciter une concession. GUEYDON pensait que la présence de colons ou de fils de colons était souhaitable car "cultivateurs laborieux et entendus, ils sont un excellent exemple pour les nouveaux venus",
- La concession est gratuite comme avant 1864,
- L'obligation de résidence est de 5 ans pour recevoir le titre de propriété.

Décret du 30 septembre 1878 sous le G.G. CHANZY :

C'est le principal car il fut appliqué durant 25 années. La concession reste gratuite, mais l'obligation de résidence est ramenée à 3 ans sous condition d'avoir investi au moins 100 Francs par hectare. Les concessions seront agrandies : 40 hectares au maximum.

En 1892, le G.G.CAMBON garda la gratuité de la concession, mais exigea que le demandeur possède un capital de 5.000 Francs. On ne voulait pas attirer de pauvres gens, mais des cultivateurs capables d'investir.

Décret du 13 septembre 1904 sous le G.G. Célestin JONNART :

Il prévoit quatre modes d'attribution :

-Un "normal" : vente à prix fixe à bureau ouvert (A ALGER pour le TITTERI),

-Un "secondaire" pour les fermes isolées : ventes aux enchères par adjudication publique.

-Et "deux exceptionnels" : vente de gré à gré ou concession gratuite. La gratuité n'est donc pas abandonnée, mais elle coûte trop cher et on souhaite s'en passer. Par ailleurs l'obligation de résidence est allongée à 10 ans et il est interdit de vendre, avant 20 ans, à un indigène ou à un non-cultivateur. Il y avait trop d'exemples de colons qui revendaient leurs terres et quittaient le village aussitôt que possible.

Comme on commençait à aborder les hautes plaines steppiques la concession peut atteindre 200 ha. Les 2/3 des lots sont réservés à des immigrants, car le but n'est pas de déplacer des colons, mais d'en attirer de nouveaux.

Le problème du coût avait d'ailleurs fait échouer en 1882 le projet du G.G. TIRMAN dit des 50 millions. Ce projet prévoyait de créer avec ces 50 millions, 300 villages de 50 feux (foyers) sur 600.000 hectares. Mais à PARIS les députés l'ont rejeté par 249 voix contre 211 au motif qu'il coûtait trop cher et qu'il entraînerait trop d'expropriations et de mécontentements dans les tribus concernées.

Dans la Vallée de l'Oued AKOUM

L'OUED AKOUM

L'oued AKOUM est un affluent de rive droite du Chélif, qui prend naissance dans les collines qui ferment, au sud, la cuvette de BEROUAGHIA, à 3 ou 4 km de la ville. Sa vallée s'étire sur environ 30 km, de ses sources jusqu'à se rencontre avec la vallée du Chélif.

L'oued a de l'eau en toutes saisons. Il coule du nord au sud jusqu'à ARTHUR, puis oblique vers le sud-ouest jusqu'à MAISON BLANCHE, où il conflue avec le Chélif qui coule du sud au nord.

La vallée commence à s'élargir un peu en amont de BRAZZA : près d'ARTHUR après la confluence avec l'oued SERHOUANE, elle atteint 500 mètres de large, assez pour y installer des fermes ou des villages. Son altitude s'abaisse de 850 à 600 mètres.

Les tribus qui vivaient là avant 1830 étaient des MAKHZEN proches des Turcs : les DOUAIRES et les ABIDS. La France a attendu longtemps avant d'oser acquérir une partie de leurs terres pour y planter trois villages, dont un après 1918.

Le village de BRAZZA

Inauguré en 1905 (ou 1906) ce n'est ni un village en damier, ni un village rue. Il n'a pas vraiment l'air d'un village, mais plutôt d'un grand hameau avec des maisons regroupées sans ordre dans la fourche en Y d'un carrefour formé par deux routes venant de BERROUAGHIA, la principale, la RN 1, étant à l'ouest. L'autre rejoint la route de BERROUAGHIA à AUMALE par MASQUERAY.

Entre 1910 et 1912 la voie ferrée est venue s'interposer entre les deux routes et isoler le hameau de la RN 1.



Le paysage rural à l'aval du centre est celui d'une plaine à blé et orge, sans arbre, dominée par des collines tout aussi pelées. Quelques fermes avaient été bâties à l'écart du hameau ; en petit nombre.

BRAZZA était à 11 km de BERROUAGHIA et à 7 Km du village le plus proche, ARTHUR, créé dans les années 1920. Il était très bien desservi par les autocars blidéens ayant leur terminus à BOGHARI, AÏN BOUCIF et DJELFA ; ainsi que par les trains de la ligne de BLIDA à BOGHARI à partir de 1912.

BRAZZA est devenu commune de plein exercice sans doute dans les années 1930. Dans le recensement de 1948 il est qualifié de CPE.

En 1954 il restait encore 59 Européens sur 1309 habitants.



La pluviométrie se dégrade du Nord au Sud, de 600 à 500 mm ou 400 mm les mauvaises années. Elle ne permet guère que la céréaliculture associée à un élevage de moutons sur les terres en jachère.

Cette vallée a bénéficié dès l'occupation de LAGHOUAT (1852) d'une excellente organisation des transports basée sur des caravansérails échelonnés tous les 30/35 km. La piste des origines est devenue la RN 1. Et entre 1892 et 1912 c'est le chemin de fer qui est arrivé, bien avant la fondation du dernier village.

La France a créé dans cette vallée trois villages dont un entre 1905 et 1921. Ces villages sont éloignés d'ALGER (131 à 149 Km) mais peu isolés car ils sont proches les uns des autres et surtout ont toujours été desservis chaque jour par les diligences, puis par des autobus et enfin par des trains.

En 1956 ils eurent tous leur SAS.

En 1962 BRAZZA pris le nom de ZOUBIRIA en mémoire d'une katiba de l'ALN.



ET Si vous souhaitez en savoir plus sur BRAZZA cliquez SVP sur l'un de ces liens, au choix :

http://alger-roi.fr/Alger/titteri/textes/21_titteri_ain_bessem.htm

<http://voyage-congo.over-blog.com/article-buste-mysterieux-brazza-place-mairie-119859530.html>

http://www.cartespostales-afriquedunord.com/algerie_communes.html

<http://www.algeriedemes20ans.com/pages/36.html>

<http://bghianass.blogspot.fr/2011/12/h-i-s-t-o-i-r-e.html>

2/ Pierre SAVORGNAN de BRAZZA

Est né le 26 janvier 1852 à Castel Gandolfo et mort le 14 septembre 1905 à Dakar. C'est un officier de marine et explorateur français d'origine italienne qui a ouvert la voie à la colonisation française en Afrique centrale.

Un explorateur pacifique et altruiste

Élevé à Rome, sous le nom de Pietro Paolo Savorgnan di Brazzà, le futur explorateur est le septième des treize enfants du comte Ascanio Savorgnan di Brazzà, un noble d'Udine, issu des Savorgnan, famille patricienne de la République de Venise. Cet homme cultivé et voyageur avait de nombreux amis français, dont l'amiral Louis de Montaignac, ministre de la marine. Avec son soutien et celui de son précepteur, Pietro vient à Paris et suit les cours du collège Sainte-Geneviève pour préparer le concours d'entrée à l'École navale de Brest. Il y entre à 17 ans, en sort enseigne de vaisseau et embarque sur la *Jeanne d'Arc* pour l'Algérie.

La guerre de 1870 est alors déclarée : il veut être affecté dans une unité combattante. Il en profite pour demander la naturalisation française et se retrouve sur le cuirassé *la Revanche*, dans l'une des escadres de la mer du Nord.



[Photographie de Brazza par Paul Nadar.]

Avec l'avènement de la 3^{ème} République, sa deuxième affectation est la frégate *Vénus*, qui faisait régulièrement escale au Gabon.

En 1874, BRAZZA remonte deux fois le fleuve Ogooué. Il propose ensuite au gouvernement d'explorer l'Ogooué jusqu'à sa source, afin de démontrer que ce fleuve et le Congo ne font qu'un. Avec l'aide d'amis bien placés, comme Jules Ferry et Léon Gambetta, il obtient des subsides, qu'il n'hésite pas à compléter avec ses propres ressources (selon les documents, la famille de Brazza a contribué aux deux premières expéditions de l'explorateur avec une somme d'un million de Francs, et le gouvernement français n'a donné que 200 000 francs.

À la même époque il est naturalisé français et adopte la francisation de son nom. Il doit cependant revenir quelques mois à Paris pour passer son diplôme de capitaine au long cours, afin de demeurer dans la Marine nationale et y poursuivre son dessein.

Pour cette expédition qui dure de 1875 à 1878, il se munit de toiles de coton et d'outils pour le troc. Il est seulement accompagné d'un docteur, d'un naturaliste et d'une douzaine de fantassins sénégalais. Brazza s'enfonce dans l'intérieur des terres et réussit à nouer de bonnes relations avec la population locale, grâce à son charme et son bagout. Son expédition est toutefois un échec du point de vue de son but d'origine, mais une réussite d'exploration, car il a bien démontré que les deux fleuves sont différents. En tout état de cause, le 11 août 1878, Brazza et ses compagnons d'exploration, fatigués et malades, décident de faire demi-tour.



[Brazza dans les années 1880]

Fondation de la future Brazzaville

Sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique Jules Ferry, le gouvernement français autorise alors une deuxième mission, 1879-1882 en collaboration avec Antoine Mizon pour faire pièce aux visées coloniales belges sur le continent africain.

Financée par la Société française de géographie ainsi que par les ministères de la Marine, des Affaires étrangères et de l'Instruction publique représentés par François Paul de Dufourcq, officier de marine et délégué du ministère de l'Instruction publique, la deuxième mission est nettement plus fructueuse. Parti le 27 décembre 1879, en compagnie notamment de Jean-

Noël Savelli, Brazza atteint le fleuve Congo en 1880. Il propose à Illoy 1^{er}, Makoko de Mbe, roi des Tékés, de placer son royaume sous la protection de la France. Le Roi Makoko, poussé par des intérêts commerciaux et par la possibilité d'affaiblir ses rivaux, signe le traité, permettant aussi un établissement français à Nkuna sur le Congo, endroit appelé plus tard Brazzaville. En tentant de rallier l'océan depuis Franceville, Brazza tombe par hasard sur le but premier de ses recherches : les sources de l'Ogoué.

De retour en France, il popularise ses découvertes grâce à de multiples réunions publiques et articles de presse. Le 30 novembre 1882, la loi ratifiant le traité d'amitié, signé entre Illoy 1^{er} et Brazza, est promulguée. Les régions découvertes sont de fait placées sous protectorat français. Un mois plus tard, de nouveaux crédits sont votés pour une troisième expédition. En novembre 1885, il est nommé commissaire général du Congo français. Des journalistes font état des salaires décents et des conditions humaines qui contrastaient avec le régime personnel de Léopold II sur l'autre rive du Congo. Mais son succès lui procure aussi des inimitiés et il est soumis à une intense campagne de dénigrement.

Naissance d'une légende

En 1897, Brazza s'oppose à la décision du ministre des Colonies, André Lebon, de soumettre les territoires qu'il a gagnés à la France au régime de la concession, déjà en vigueur au Congo belge, et qui livrerait les populations à la cupidité des sociétés capitalistes privées chargées de « mettre en valeur » ce territoire de 650 000 km² composé du Gabon, du Congo et de l'Oubangui-Chari.

En avril 1898, touché par un "dégagement des cadres", Brazza est écarté de la marine nationale et placé à la retraite d'office. Marchand et ses officiers (Baratier, Mangin, Largeau fils, futur fondateur du Tchad, etc.) l'ont déclaré responsable du retard de la mission Congo-Nil. Marchand décrit la colonie du Congo français géré par Brazza comme un « marécage puant » dirigé par des « gloires en baudruche ». Selon les documents, Brazza s'oppose à l'expédition Marchand à cause de la présence d'un grand nombre de soldats, ce qui témoignait de l'esprit de soumission des populations qui inspirait cette entreprise. Brazza lui-même avait proposé depuis 6 années d'organiser une expédition sur le même parcours pour ouvrir une voie de connexion entre le Congo et l'Afrique du nord. L'expédition Marchand ne s'arrêtait pas devant l'opposition de Brazza, et terminait avec le honteux épisode de Fachoda, qui a sérieusement affaibli la réputation internationale de la France et sa position stratégique en Afrique.

Jean Victor Largeau, explorateur du Sahara et du Congo et administrateur de Loango et dépendances sous les ordres de Brazza, dans ses correspondances fit un portrait peu flatteur de Brazza, le surnommant « farniente » compte tenu de sa propension à circuler en hamac porté par des noirs et de son absence de décision. « Le désordre que l'on remarque autour de lui, le débraillé de sa tenue, sont les répercussions de son état intellectuel, il n'a aucun plan arrêté, change d'idées 20 fois par jour et le moment d'agir venu, il cède à l'impulsion de ce moment-là. Le même désordre règne dans toutes les branches du service: le gaspillage est épouvantable : on va de l'avant parce que le ministère l'exige, mais sans rien organiser... » Lettre du 5 novembre 1891 à son fils). De l'autre côté, Brazza accuse Largeau d'être corrompu par les agents commerciaux désireux de mettre en place un régime d'exploitation sans se préoccuper des droits des indigènes. Selon les documents, le manque d'organisation de la colonie était dû en partie au budget très limité. À cette époque, l'État français se trouvait dans de sérieuses difficultés économiques dues aux indemnités que la France devait payer à l'Allemagne après la désastreuse guerre de 1870.

Brazza est forcé de se retirer à Alger. Le territoire de l'Afrique Equatoriale française est subdivisé entre environ 40 compagnies concessionnaires. Les sociétés qui se partagent l'exploitation de ces pays déciment les populations, soumises aux violences et aux brutalités : portage, travaux forcés, réquisitions et répression de toute tentative de résistance.

En 1905, à la suite du scandale de l'affaire Toqué-Gaud on lui demande d'inspecter les conditions de vie dans les colonies, conditions qui s'étaient détériorées pendant son absence. De cette mission, il tire un rapport baptisé le rapport Brazza, qui dénonce les influences de l'intérêt privé dans la politique coloniale, et qui restera pendant longtemps inaccessible au public. Mais sa santé se détériore. Au retour de sa mission, atteint de fortes fièvres, il est contraint de débarquer à Dakar. Le 14 septembre 1905, veillé par sa femme et le capitaine Mangin, il décède à six heures du soir. La photo de Jacques, son enfant de cinq ans, disparu deux ans auparavant, a été placée à sa demande sur sa table de nuit.

Le bruit court qu'il a été empoisonné. Quant à l'Assemblée nationale, elle s'empresse de mettre son embarrassant rapport sous l'éteignoir. Son corps est d'abord réclamé par le gouvernement français. La Troisième République cherche en effet ses nouveaux héros. Brazza, officier de marine aristocrate, élégant, héroïque, révolté par l'esclavagisme, apôtre de la paix, et surtout désintéressé, a un profil parfait à tous ces égards. On pense donc pour lui au Panthéon et à la récupération de sa gloire intacte. Mais Thérèse refuse l'honneur. Son corps est alors inhumé au Père-Lachaise, puis déplacé, trois ans plus tard, à Alger, où vivent sa veuve et ses enfants. Sur sa tombe, l'épithaphe, rédigée par son ami Charles de Chavannes, indique que « Sa mémoire est pure de sang humain. Il succomba le 14 septembre 1905 au cours d'une dernière mission entreprise pour sauvegarder les droits des indigènes et l'honneur de la nation ».

Transfert de la dépouille de l'explorateur

Un peu plus de cent ans après son décès et à la demande de ses descendants, les corps de l'explorateur français, de son épouse et de leurs quatre enfants, ont été exhumés, le 1^{er} octobre 2006, du cimetière chrétien des Brus, dans le quartier d'El Madania sur les hauteurs d'Alger, où ils reposaient depuis 1905, pour être transférés vers Brazzaville.

Trois membres de la famille de l'explorateur, Niccolò di Brazzà, Roberto Pirzio-Biroli et Pietro di Serego Alighieri, ainsi qu'un membre de la famille de sa femme, Pierre-Antoine de Chambrun, assistaient à l'exhumation des corps.

L'ambassadeur du Congo, Jean-Baptiste Dzangue, et le consul de France en Algérie, Francis Heude, les ambassadeurs de France, Hubert Colin de Verdière, du Sénégal Saïdou Nourou Ba, d'Italie, Battista Verderame, et un représentant du ministère algérien des Affaires étrangères, étaient également présents. Le cercueil de Savorgnan de Brazza était recouvert du drapeau français.

Les restes ont ensuite été embarqués à bord d'un avion cargo spécialement affrété par le Congo, à destination de Franceville puis de Brazzaville, où ils ont été réinhumés le 3 octobre 2006, en présence des présidents congolais, Denis Sassou Nguesso, centrafricain, François Bozizé, et gabonais, Omar Bongo Ondimba, du ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, et du successeur du roi Makoko Ilo qui avait signé le traité avec Brazza, Auguste Nguempio, accompagné par la cour royale. Les représentants des Teké ont été invités à la cérémonie à la demande de la plupart des descendants de l'explorateur, qui sont liés aux Teké par un lien de sang.

Le caveau familial de Savorgnan de Brazza à Alger, monument le plus élevé du cimetière, était surmonté d'un buste de bronze de l'explorateur. Situé près de la Mairie Centrale, le mausolée qui a reçu ses cendres à Brazzaville n'est pas moins imposant. Constitué d'une coupole en acier et verre, recouvert de 500 tonnes de marbre blanc de Carrare, il est décoré à l'intérieur par une grande fresque représentant les grands moments de la vie de l'explorateur, réalisée par des artistes de l'école de peinture de Poto-Poto. Le buste de bronze d'Alger, restauré, va accompagner les restes de Brazza dans son nouveau mausolée.

Bientôt débiteront une nouvelle tranche de travaux et la construction d'un musée, d'un centre de conférences et d'une bibliothèque axés sur les explorations de Savorgnan de Brazza.

NDLR : Curieux hasard. La LDH vient d'éditer aujourd'hui un article sur le fameux rapport :

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'article : <http://ldh-toulon.net/le-rapport-Brazza-1905.html>

3/ Le député Philippe MARÇAIS

Né le 16 mars 1910 à Alger et décédé le 31 mai 1984 à Paris.

Député d'Alger-Banlieue (Algérie) de 1958 à 1962.



Biographie :

Fils de l'illustre orientaliste arabisant William Marçais, Philippe MARÇAIS naît dans le milieu intellectuel français de la capitale algérienne, dans une famille d'origine bretonne. Il entre au lycée de Tunis, puis achève ses études secondaires à Paris. Etudiant à la Sorbonne, il est licencié de lettres, puis poursuit sa formation à l'Ecole des langues orientales de Paris. Il obtient un doctorat. Il commence à enseigner à la médersa de Constantine, puis d'Alger, avant de diriger celle de Tlemcen comme son père l'avait fait avant lui, de 1934 à 1947.

Ces établissements d'enseignement secondaire, contrôlés par les autorités françaises, sont des lieux de formation destinés aux cadres religieux et juridiques algériens. Mobilisé pendant la Seconde guerre mondiale, il passe quatre ans sous les drapeaux et participe à la campagne de Tunisie. Après sa démobilisation, il devient capitaine-interprète de réserve et effectue plusieurs missions dans le sud algérien. Il enseigne à la faculté des lettres d'Alger, où il est professeur de langues et de civilisations nord-africaines. En 1957, il est nommé doyen de l'établissement. Il publie, dès les années 1950, divers ouvrages de linguistique dialectale arabe.

En 1958, quatre ans après les attentats de la Toussaint 1954 qui ont marqué l'entrée du pays dans un conflit mettant aux prises l'armée française et les forces nationalistes, des élections législatives sont organisées en Algérie. Ajournée sine die par le gouvernement Guy Mollet en 1956, cette consultation électorale fait partie des ruptures induites par l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, après les manifestations du 13 mai 1958. Pour la première fois, l'Algérie est appelée à élire ses représentants à l'Assemblée nationale dans un collège électoral unique, comprenant aussi bien ceux qu'on appelle alors les « Français de souche européenne » (FSE) que les « Français de souche nord-africaine » (FSNA). Les femmes de cette dernière catégorie, en outre, se rendent pour la première fois aux urnes. L'ordonnance du 16 octobre 1958 relative à l'élection des députés des départements d'Algérie à l'Assemblée nationale régit le déroulement de ce scrutin particulier. Majoritaire à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, il exige que chaque liste de candidats « respecte une certaine proportion entre les citoyens de statut civil de droit commun et les citoyens de statut civil local, afin de permettre une juste représentation des

diverses communautés ». Dans la deuxième circonscription algérienne, celle d'Alger-banlieue, cette répartition est fixée à deux candidats de statut civil de droit commun et deux candidats de statut civil local.

Philippe Marçais présente sa candidature au siège de député d'Alger-banlieue sur la Liste d'action pour l'Algérie française et la promotion musulmane par l'intégration, dont Nafissa Sid Cara a pris la tête, et sur laquelle figurent également Robert Abdesselam et Marc Lauriol. Cette liste se situe, résolument, dans l'inspiration des événements de mai 1958 : elle se prononce en faveur de l'action de l'armée française dans les départements algériens, dans la perspective d'une intégration définitive de l'Algérie à la France. L'Algérie française est aux yeux des candidats une « cause juste et économiquement et socialement possible », qu'ils entendent défendre par un programme fondé sur le retour à l'ordre, le développement et la promotion des populations dites « musulmanes ». Dans la banlieue d'Alger, trois autres listes d'inspiration similaire se présentent aux élections législatives. Le 30 novembre 1958, la liste menée par Nafissa Sid Cara, sur laquelle figure Marçais, est élue avec 61 860 voix, soit un millier environ de plus que sa plus proche concurrente et 32% des suffrages exprimés.

L'éminent linguiste, élu à l'Assemblée nationale, s'inscrit au groupe de la Formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara (EAS), qui prend à partir du mois de juillet 1959 le nom de groupe de l'Unité de la République (UR). Il est nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (1959-1962), et membre de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet relatif à la promotion sociale en 1959. Outre son activité au sein de ces commissions, le député algérois intervient à de nombreuses reprises dans les débats parlementaires. Il y défend sans relâche l'intégration de l'Algérie à la France, exprimant au fur et à mesure de son mandat une opposition et un désarroi croissants à l'égard de la politique du gouvernement. Lors de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits civils en Algérie pour l'année 1960, le 25 novembre 1959, il rappelle que tout effort financier de la France en Algérie doit se fonder sur un « engagement moral et psychologique de la nation », capable d'affirmer haut et fort l'unité des départements des deux rives de la Méditerranée.

Le 15 décembre 1960, il critique le « caractère extrêmement vague » du projet de loi relatif à la promotion sociale en Algérie, et lance un appel à des engagements concrets de la France. Dans la discussion du projet de loi organique portant promotion exceptionnelle des Français musulmans dans la magistrature, le 29 décembre 1959, le doyen de l'Université d'Alger intervient longuement pour exposer à ses collègues un tableau sociologique des élites algériennes. Il salue l'initiative de ce texte, estimant que c'est avec de semblables avancées « que doit naître la vie toujours plus commune de l'Algérie et de la métropole, fondues en une seule patrie ». Le 12 novembre 1960, le professeur algérois prend la parole dans la discussion du projet de loi relatif au budget de l'Algérie, et exprime nettement son désaccord avec la politique du gouvernement.

Selon lui, « la situation morale et politique de l'Algérie est détestable, et empire ». Il blâme le changement de direction du gouvernement, cause de la « démobilisation morale » des Français qui ne désirent plus que la paix, sans condition. S'adressant au Premier ministre Michel Debré, il lui rappelle ses premiers engagements en faveur de l'Algérie française et s'exclame : « nous continuons le combat que nous avons commencé avec vous ». Le 30 juin 1961, il prend part au débat sur la déclaration du Premier ministre sur les problèmes algériens, et déplore « le caractère irréaliste et inhumain des pensées gouvernementales », les « promesses faites au nom de la France (...) méthodiquement reniées ». Lors de la séance du 5 juin 1962, il participe au débat sur une motion de censure, et exprime une dernière fois au Palais Bourbon son amer regret de voir la France « abandonner » l'Algérie. Il évoque le sort des Français d'Algérie, « muselés, contraints, brimés, mitraillés, saignés, égorgés » et attire l'attention des députés sur le problème du rapatriement des harkis.

L'engagement de Philippe Marçais aux côtés des partisans de l'Algérie française dépasse les murs de l'Assemblée ; il ne cache pas ses sympathies pour l'OAS (Organisation de l'armée secrète). Il est à l'origine, en 1960, de la création du colloque de Vincennes, qui s'oppose à la politique algérienne du général de Gaulle. Les votes du député algérois reflètent la rapide érosion de sa fidélité à l'égard du pouvoir gaulliste. S'il se prononce en faveur du programme du gouvernement Debré après la déclaration de politique générale du 16 janvier 1959, il ne prend pas part au vote sur la même question le 15 octobre 1959. En revanche, il vote pour le projet de loi concernant l'enseignement privé (23 décembre 1959). Mais dès le 2 février 1960, il s'exprime contre l'octroi des pouvoirs spéciaux au gouvernement. Le 27 avril 1962 enfin, il vote contre le programme du nouveau gouvernement Pompidou.

Le 3 juillet 1962, le mandat de député de Philippe Marçais prend fin, avec l'indépendance de l'Algérie. En ce jour, l'ordonnance relative au mandat des députés et sénateurs élus dans les départements algériens et sahariens y met fin. Le professeur poursuit sa carrière universitaire en France, à l'université de Rennes, puis l'achève à l'Université de Liège en Belgique. En 1965, il soutient la candidature à l'élection présidentielle de Jean-Louis Tixier-Vignancourt. Aux élections municipales de Paris, en 1977, il est le colistier de Jean-Marie Le Pen.

Il meurt à Paris en 1984. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre des palmes académiques.

4/ Présidentielle algérienne : "La situation est explosive"

Alors que la réélection d'Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'Algérie pour un quatrième mandat est presque acquise, le politologue Mohamed Chafik Mesbah met en garde contre le risque "d'implosion" après le 17 avril.

L'ALGÉRIE EST L'UN DES PAYS LES PLUS CORROMPUS DU MONDE



[<http://www.courrierinternational.com/article/2014/04/10/l-armee-a-la-manoeuvre-et-aux-commandes>]

Âgé de 77 ans et victime en avril 2013 d'un AVC, qui a nécessité près de trois mois d'hospitalisation en France, le président sortant Abdelaziz Bouteflika, même s'il suscite de nombreux doutes quant à sa capacité à diriger le pays, est d'ores et déjà assuré d'une victoire à la Pyrrhus. Alors que l'abstention devrait atteindre des records le 17 avril, l'officier retraité de l'armée algérienne devenu politologue, Mohamed Chafik Mesbah, estime que le scrutin pourrait déboucher sur une forte période d'instabilité politique, avec un risque de soulèvement populaire. Entretien.

France 24 - La candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un quatrième mandat est-elle la candidature de trop ?

Mohamed Chafik Mesbah - Le mandat de trop, c'était déjà le troisième. Le quatrième est celui de la stupidité. Abdelaziz Bouteflika est-il réellement aux commandes ou est-ce son frère Saïd, et d'autres autour de lui, qui veulent perpétuer le statu quo ? La logique lui commande de se retirer dans la dignité et de se consacrer à sa guérison. Il y a un acharnement pathologique qui risque de conduire à une issue dramatique.

Qu'entendez-vous par issue dramatique ? Y-a-t-il un risque d'instabilité en Algérie ?

Il y a un état d'exaspération qui touche l'ensemble de la société, notamment les laissés-pour-compte. L'enjeu n'est pas tant le scrutin du 17 avril mais la période qui viendra après. Les pouvoirs publics qui pratiquent volontiers la méthode Coué sont prisonniers d'un état d'esprit qui frise l'aveuglement. Ils estiment qu'il n'existe aucun problème alors que la situation est, de toutes parts, explosive.

Faut-il craindre une abstention massive le 17 avril ?

Il faut s'attendre à un taux d'abstention record. Le taux de participation avoisinera au mieux les 10 %. Les salles où se déroulent les meetings de la campagne de M. Abdelaziz Bouteflika sont souvent à moitié vides, de nombreux meetings ont même été annulés. Bien entendu, les scores qui seront annoncés n'auront rien à voir avec la réalité du scrutin. Les résultats sont connus depuis l'annonce de la candidature à un quatrième mandat. C'est si évident que le refus de l'Union européenne d'envoyer des observateurs [Bruxelles a expliqué que les autorités algériennes n'avaient pas respecté le délai suffisant pour faire leur demande, NDLR] pour cette élection présidentielle arrange plutôt les pouvoirs publics : ils pourront frauder en vase clos.

La communauté internationale pourrait-elle hausser le ton en cas de contestation des résultats du vote ?...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.france24.com/fr/20140408-presidentielle-algerienne-bouteflika-entretien-election-mesbah-explosive/>

Et aussi : http://www.atlasinfo.fr/La-France-paiera-le-prix-demain-de-sa-carence-face-a-la-situation-actuelle-en-Algerie-ancien-officier_a51435.html

5/ Le poumon de la capitale s'asphyxie

http://www.elwatan.com/hebdo/environnement/le-poumon-de-la-capitale-s-asphyxie-10-04-2014-252718_158.php

Jardin d'Essai du Hamma à Alger



Importé d'Asie en 1949, le bambou est une espèce qui n'existe en Algérie que dans ce jardin.

Le Jardin d'essai du Hamma, situé dans la commune de Belouizdad (ndlr : ex BELCOURT), rouvert au public il y a sept ans, ne cesse de se dégrader, au point que le nouveau directeur de ce merveilleux patrimoine national, installé récemment, n'a pas voulu signer les passations de consignes avec son prédécesseur. La décision du nouveau directeur général du jardin serait motivée par plusieurs carences constatées sur les lieux.

A cet effet, les spécialistes tirent la sonnette d'alarme en affirmant que le mythique jardin botanique qui s'est transformé en jardin public disparaîtra d'ici dix ans si la situation perdure.

Autant dire que la réhabilitation, voire l'aménagement de cette structure lancée en grande pompe par l'ancien wali d'Alger n'a pas duré longtemps. Plusieurs espèces de collections de plantes exotiques rares (héritage français) ont disparu, pour ne pas dire volées. Les belles allées sont, elles aussi, dans un état de détérioration inquiétant. A l'image de la fameuse allée des bambous qui risque de disparaître. La démolition du mur de soutènement ainsi que la transplantation des bambous hors saison ont été à l'origine de cette mascarade. Les jardins français et anglais et autres n'ont pas échappé non plus à cette détérioration. Les serres, ou du moins ce qu'ils en restent, sont à l'abandon. L'ancien terrain de la fameuse école d'horticulture est devenu une carrière de tuf. Le laboratoire in vitro et le seminarium (banque des graines) relèvent du passé, car ils n'existent plus.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ont acheté des pépinières pour les planter au Jardin d'essai qui en produisait. Ce déplorable décor donne un aperçu des gros dégâts qu'a subis le Jardin d'essai. Les nombreux visiteurs n'ont pu occulter ce ravage. Quant au plus ancien zoo d'Algérie, sa situation est loin d'être réjouissante.

6/ 4000 migrants secourus en 48 heures: la Sicile appelle l'UE à l'aide

<http://www.rfi.fr/europe/20140410-4000-migrants-secourus-48-heures-sicile-appelle-ue-aide/>

Plus de quatre mille personnes ont été secourues ces deux derniers jours au large des côtes du sud de l'Italie. La Sicile lance un cri d'alarme à destination de l'Europe, se disant incapable de faire face à l'arrivée de ces migrants, dont la majorité fuit « des conflits dramatiques ».

Pour le gouvernement italien, les moyens mis à disposition pour l'opération aéronavale de secours en mer, Mare Nostrum, ne sont plus suffisants. Pour la première fois en Sicile, toutes les préfectures appellent urgemment à l'aide la protection civile. Depuis la fermeture du centre d'accueil de Lampedusa, qui doit être rénové et agrandi, aucune structure sur cette île ne garantit en effet de garantir l'assistance nécessaire aux migrants. Or, ils arrivent par milliers. Au cours de ces deux derniers jours, plus de 4 000 personnes ont été secourues par les navires de la marine militaire italienne entre les côtes de l'Afrique du Nord et les côtes siciliennes.

De nombreux candidats à la traversée

« Les débarquements n'arrêtent pas et l'urgence est de plus en plus criante : deux navires marchands sont en train de secourir deux bateaux avec à bord 300 et 361 personnes. Il semble qu'il y ait au moins un cadavre à bord », a déclaré ce mercredi le ministre italien de l'Intérieur, Angelino Alfano, à la radio publique Rai Uno. L'unique solution serait donc d'installer en toute hâte des tentes, des cuisines et des centres de soins à Porto d'Empedocle, Augusta ou encore Messine.

Selon Angelino Alfano, en raison de l'instabilité politique dans les pays de l'Afrique du Nord, « entre 300 et 600 000 » personnes seraient dans l'attente d'être embarquées en Libye pour rejoindre les côtes du sud de l'Italie. Une estimation dont le ministre italien affirme qu'elle a été confirmée par Cecilia Malmström, commissaire européen aux Affaires intérieures. Angelino Alfano demande donc à l'Europe de « ne pas tourner le dos à Rome ». Pour lui, l'Europe « ne peut pas dire que, en ayant donné 80 millions d'euros à Frontex, elle a résolu le problème ». D'autant, souligne Angelino Alfano, que ces

demandeurs d'asile - syriens, palestiniens, éthiopiens, érythréens, sénégalais ou nigériens - sont essentiellement des réfugiés qui « *fuiant des situations de conflits dramatiques* ».

7/ Le site de la mairie de Beaumont-sur-Sarthe piraté par des islamistes

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/04/10/01016-20140410ARTFIG00040-le-site-de-la-mairie-de-beaumont-sur-sarthe-pirate-par-des-islamistes.php>

Les hackers seraient originaires d'Algérie. C'est la seconde fois en deux ans que cette mésaventure arrive au village de 2000 habitants.

Un écran noir barré des mots « *Hacked by Yunus Incredible!* » («piraté par l'incroyable Yunus»). C'est la page sur laquelle les internautes qui souhaitaient se rendre sur le site de la mairie de Beaumont-sur-Sarthe arrivaient mardi et mercredi. En fond sonore, une musique aux paroles, en arabe, inquiétantes:

«Il est temps de faire trembler les quatre coins du monde. Nous, les soldats musulmans, nous ne craignons pas la mort. Nos turbans seront leurs linceuls.»

Le ou les hackers seraient originaires d'Algérie et se seraient déjà attaqués à des sites du gouvernement sénégalais.

Quant au village sarthois de 2000 habitants, c'est la deuxième fois en deux ans qu'il est victime de ce type d'attaque. À l'époque, des hackers turcs avaient diffusé des scènes de violences et d'exécutions, ainsi que des propos insultants envers le président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy. «La chose avait été prise très au sérieux par les Renseignements généraux, se souvient le premier adjoint Jean-François Bonhommet. Le site avait été paralysé plusieurs jours mais l'enquête n'avait pas abouti.»

Selon les gendarmes, il n'y a rien cependant rien d'inquiétant pour la population, les messages n'étant pas directement adressés à la commune de Beaumont.

8/ Narbonne, un ancien de l'OAS se confie : « J'étais pris dans le tourbillon de la débâcle »

Jean-Pierre BRUN, un ancien de l'OAS, raconte Camus et l'Algérie. Un discours troublant, dérangeant, sincère... Rencontre.



Jean-Pierre BRUN, perpignanais d'adoption, est un homme convaincu. Vendredi, il donnait une conférence à la médiathèque de Narbonne sur l'écrivain Albert Camus, qu'il décrit comme un double de ses jeunes années. Un miroir, mais quelques zones d'ombre en plus.

Quel visage de Camus décrivez-vous ?

Quand je lis Camus, j'ai l'impression qu'il raconte mon enfance. C'est un fils de la mer. Lorsqu'il parle du climat, du football, de toutes ces fois où il "tapait KO"... C'est une expression que l'on utilisait pour dire qu'on allait faire l'école buissonnière. Quand il décrit Tipaza, on a l'impression que la mer est son liquide amniotique. Tout au long de sa vie, sa quête fut celle du vrai et du beau. C'était un révolté, mais pas un révolutionnaire

Il est décédé en 1960, mais contrairement aux membres de l'OAS, c'était un pacifiste.*

Non. Il était pacifique, pas pacifiste. D'ailleurs il n'était pas non plus pour l'indépendance de l'Algérie. Pourtant sa position était claire. Il était contre le terrorisme et contre la violence. Il avait une rectitude morale extraordinaire. Et tous les gens qui ont essayé de se l'approprier se sont cassé les dents.

(*Organisation Armée Secrète A Jean-Pierre Brun, "J'étais dans l'OAS métrô jeunes", Dualpha, 2008).

C'est peut-être là que vos chemins se séparent. En 1961 vous vous êtes engagé auprès de l'OAS métrô jeunes. Ce n'est pas la position la plus pacifique qui soit...

Je l'ai fait pour les Harkis. On s'est conduit comme des salopards avec eux....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lindependant.fr/2014/03/02/narbonne-un-ancien-de-l-oas-se-confie-j-etais-pris-dans-le-tourbillon-de-la-debacle,1854400.php>

BON WEEK-END A TOUS

Jean-Claude Rosso